

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-145

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Service prévention, social et qualité de vie au travail	N° 2018-145

Appel à projets auprès des associations de sport, de loisirs et de culture pouvant proposer des prestations aux agents de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2016, deux associations proposent aux agents de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux des prestations dans le domaine des loisirs, du sport et de la culture. Il s'agit de Bordeaux Métropole Sports et Loisirs (BMSL, ancienne association ASSCUB, qui préexistait pour les agents de La Cub) et d'Union Bordeaux Métropole (UBM, ancienne association ASLMB, qui préexistait pour les agents de la ville de Bordeaux).

Une première étape a consisté en 2016, pour le budget 2017, à établir un principe de non concurrence des sections, ce qui a donné lieu au regroupement dans une section unique, appartenant à l'une ou l'autre des deux associations, des adhérents exerçant auparavant les mêmes activités dans chacune des deux associations. Cela a globalement permis le respect de ce principe. Les subventions de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux se sont donc réparties sur cette base. Le niveau consolidé des subventions s'est élevé à 245 000 euros en 2016, pour, respectivement, fin 2016, 809 adhérents pour UBM et 538 adhérents pour BMSL.

L'année 2017 a vu une forte augmentation du nombre d'adhérents des deux associations, UBM indiquant, fin 2017, 1087 adhérents et BMSL 913 adhérents. Pour 2018, malgré cet accroissement du nombre d'adhérents, les subventions versées sont demeurées d'un montant quasiment identique, ne suffisant plus à répondre aux besoins des sections, en plein développement. Le maintien de deux structures « centrales » ne permet pas de dégager les économies d'échelle que générerait leur regroupement en une seule association.

Par ailleurs, le principe de non concurrence entre les associations reste difficile à respecter au sein de certaines sections et notamment du fait du développement d'activités de bien être très diversifiées et qui se recoupent.

Enfin, subsistent certaines activités qui ne répondent pas complètement à l'objectif de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux, qui doit demeurer de permettre et faciliter la pratique commune par des agents,

d'activités culturelles et de loisirs, ensemble, permettant de générer des interactions favorables aux relations professionnelles.

Pour ces raisons, et pour améliorer la lisibilité de ce volet de la politique des ressources humaines de l'employeur, il est proposé de mettre en œuvre un appel à projets, auprès des associations internes aux deux périmètres Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux, et de tout organisme extérieur intéressé selon le calendrier suivant : avis en comité technique le 8 mars 2018, délibération du Conseil de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018, publicité de l'appel à projet au Bulletin officiel annonces marchés publics (BOAMP) à la suite, réception des offres avant le lundi 4 juin 2018, choix du candidat retenu avant le vendredi 29 juin 2018. L'objectif est de ne plus avoir qu'un seul interlocuteur en 2019, centré sur les priorités rappelées ci-dessus.

Un comité de sélection sera constitué, composé du Directeur général des services, du Directeur général en charge des Ressources Humaines et de l'Administration Générale, de son adjoint en charge des Ressources Humaines, du Directeur de la Vie Administrative et de la Qualité de Vie au Travail, du Chef de service aides versées et guichet unique de la Direction générale des Finances et du Directeur des affaires juridiques.

La Présidence du Comité sera assurée par Monsieur le Vice-président de Bordeaux Métropole délégué aux Ressources Humaines et à l'administration générale ainsi que par Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des Ressources Humaines et de l'Administration Générale de la ville de Bordeaux.

L'appel à projet est joint en annexe du présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L1611-4,

VU la loi 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, en particulier ses articles 6 et 10,

VU la loi 2009-526 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les personnes publiques et les associations,

VU l'avis requis du comité technique en date du 8 mars 2018,

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux d'apporter une meilleure lisibilité dans l'offre de service faite à leurs agents dans les domaines des loisirs, du sport, et de la culture,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la mise en œuvre d'un appel à projets auprès des associations de sport, de loisirs et de culture pouvant proposer des prestations aux agents de Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux permettant au comité de sélection de retenir le meilleur candidat selon les critères établis,

Article 2 : l'élaboration, ensuite, d'une convention avec le candidat retenu, pour présentation au Conseil de Bordeaux Métropole avant prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---